



ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE PORNIC (APP44)

Suite au regroupement de la gestion des ports de Pornic sous la responsabilité d'un même prestataire, l'Association des Plaisanciers de la Noëveillard 44 (APN44) est devenue l'Association des Plaisanciers de Pornic (APP44). Forte aujourd'hui de 258 adhérents à jour du règlement de leur cotisation, ceux-ci sont pour des raisons historiques majoritairement des usagers du port de la Noëveillard.

L'APP44 a vocation à porter les souhaits de ses adhérents et à être un interlocuteur privilégié tant auprès du gestionnaire des ports de Pornic que du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

Ce cahier d'acteurs a recueilli les avis des adhérents de l'APP44.

CONTACT

Nom : de Vogüé
Prénom : Robert

CAHIER D'ACTEUR

Association des Plaisanciers de Pornic (APP44)

Le projet de réaménagement du port de la Noëveillard offre l'opportunité de réaménager sa zone portuaire en prenant en compte les spécificités du site et son environnement : préservation et mise en valeur des composantes du paysage littoral tout en répondant aux attentes des utilisateurs et acteurs du port dans leur diversité. Le projet doit répondre à plusieurs objectifs :

- Apporter des réponses aux presque 500 demandeurs de places de port en liste d'attente (infrastructures de manutention de bateaux de ports à sec, augmentation du nombre de places de port, adaptation aux dimensions des nouvelles générations de bateaux, ...);
- Limitation de l'empreinte au sol des bâtiments, et leur intégration paysagère ;
- Conservation du nombre d'emplacements de stationnement des voitures, création d'espaces d'accueil protégés et sécurisés pour les deux-roues en stationnement de longue durée, ... ;
- Aménagement de la surface gagnée sur l'estran en zone de promenade et de loisirs, la loi Littoral ne permettant pas l'implantation de constructions dans cet espace ;
- ...

A défaut d'avant-projet sommaire au stade de cette première consultation, nous ne pouvons qu'émettre des idées d'ordre général tout en souhaitant vivement être à nouveau consultés au cours des phases ultérieures du projet : élaboration du cahier des charges, appel à projets ou concours d'architecture, etc.

Les pages suivantes présentent les points du projet auxquels l'APP44 porte un intérêt fort. Ceux-ci sont classés selon trois thèmes, eux-mêmes divisés en rubriques.

Considérés hors sujet, les points inhérents à la gestion du port de la Noëveillard, et, ce que nous regrettons, l'amélioration des conditions d'utilisation des ports d'échouage et leurs synergies avec le port de la Noëveillard.

S'agissant d'un nouveau projet, nous faisons totalement abstraction de précédentes études relatives au réaménagement du port de la Noëveillard.

1. AUGMENTATION DES PLACES DE PORT

Port à sec avec aménagements ad hoc

- Développer une offre de port à sec par les professionnels de la plaisance pour des bateaux à moteur < 8 m, avec mise à l'eau et stationnement de courte durée sur pontons, et des tarifs de manutention incitatifs ;

Rallongement des pontons

- Allonger les pontons pour accueillir des bateaux supplémentaires, d'une part sous les passerelles entre le terre-plein et les pontons actuels (pontons E, F, G / 8 places ; B2 et H / 4 places), d'autre part en bout de pontons (modules de 4 à 8 places au bout des pontons B1, B2, C, D, E et F) ;
- Le rallongement des pontons et l'ajout d'un quai le long de la digue Sud (voir ci-après) doivent être évalués ensemble afin de maintenir des aires de navigation et de manœuvre suffisantes ;

Aménagement de la digue Sud

- Créer tout au long de la digue Sud un quai ou une estacade en prolongement de la plateforme actuellement dédiée aux pêcheurs et aux professionnels de la plaisance, afin de permettre l'accès des usagers audit quai ou estacade, et le stockage des matériels de pêche actuellement entreposés sur le quai du commandant l'Herminier ;
- L'actuelle cale de mise à l'eau sera déplacée ;
- Ce quai ou estacade, bordé d'un ponton en continu, sera destiné aux bateaux de passage (dont grandes unités et multicoques), événements nautiques, et accueil / 24h en pré départ ou post retour de croisière des bateaux des ports d'échouage ;
- Prévoir des protections supplémentaires contre la houle en crête de digue (déflecteur) et adaptation du musoir ;
- Intégrer le stockage des conduites d'évacuation de la drague ;

2. SERVICES AUX PLAISANCIERS-USAGERS

Adaptation des pontons aux bateaux récents

- Adaptation des pontons et catways aux largeurs des nouvelles générations de bateaux ;
- Remplacement de certains catways inadaptés (trop courts et trop bas) à la taille des bateaux ;
- Eventuelle redistribution des zones par tailles de bateau, et affectation de zones à la location, aux bateaux des ports à sec et aux bateaux visiteurs ;

Réseaux et nouvelles fonctionnalités

- Qualifier le port au « label Port propre » et anticiper le renforcement des normes actuelles de ce dernier ;
- Collecte et traitement des eaux de carénage (eau douce et eau de mer) et des eaux noires ;
- Traitement et évacuation des eaux usées non recyclables (sanitaires, ...) ;
- Stockage des eaux de récupération (eaux de pluie, eaux de carénage retraitées, ...) ;
- Doubles circuits d'eau : eau potable, eau de récupération ou eau de mer pour nettoyage des bateaux ;
- Bornes de recharge sur les pontons pour les bateaux à motorisation électrique, et sur le parking pour les voitures et deux-roues électriques ;

Déplacement de la station de carburant (pompes et cuves)

- Situation plus accessible et agencement pour servir simultanément deux bateaux par nature/tarifcation de carburant ;
- Servirait l'ensemble des usagers des ports : plaisanciers, pêcheurs, services (SNSM, gendarmerie, ...) ;
- En parallèle, suppression de la station dédiée aux pêcheurs sur le quai du commandant l'Herminier ;
- La nouvelle station de carburant se situerait sur le nouveau quai ou estacade longeant la digue Sud, de préférence près

de la sortie du port ;

Système secondaire de mise à l'eau

- Objectifs : soulager le planning du travel lift, assurer une redondance en cas d'indisponibilité et augmenter les capacités de manutention (mâtage, mise à l'eau, etc.) ;
- Créer à proximité du terre-plein réservé aux professionnels et aux carénages, des infrastructures de mise à l'eau répondant aux impératifs d'une activité « port à sec » (voir Chapitre 1) :
 - o cale praticable à toute heure et à tout coefficient de marée ;
 - o quai vertical accueillant une grue fixe ou mobile à usage mutualisé entre les professionnels, pour mises à l'eau rapides d'unités < 8 m, et mâtage de bateaux à voile, et autres manutentions (par ex. moteurs) ;
- Ces infrastructures devront être positionnées à proximité de pontons accueillant les stationnements de courte durée des bateaux des ports à sec, et des activités de location de bateaux ;

Drague

- Reconditionnement ou remplacement de la drague existante, y compris des conduites d'évacuation, et éloignement au large du point de rejet ;
- Usage polyvalent de celle-ci avec adaptation aux sites autres que le port de la Noëveillard : ports d'échouage et vieux port de Pornic, autres ports de Loire-Atlantique ;
- Privilégier les rejets au large par canalisation fixe utilisable toute l'année dans le cadre d'autorisations décennales ;
- Eviter les chalands (formule coûteuse et ponctuelle nécessitant des autorisations préalables pour chaque campagne de dévasage) ;

3. INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Extension du terre-plein

- Pas d'élargissement du terre-plein/remblai, mais construction d'une large plateforme en bois sur pilotis entre le remblai actuel et la partie articulée des passerelles d'accès aux pontons ; compatibilité entre cette plateforme et le rallongement des pontons vers le terre-plein (voir chapitre 1). Sous la plateforme, tenir compte de la hauteur libre aux plus hautes mers ;
- Objectifs : augmenter l'espace de circulation des piétons (promenade potentiellement végétalisée) et permettre le stationnement minute de véhicules et celui des deux-roues au regard de chaque ponton ;
- Prendre en compte la circulation des PMR ;

Aménagement de la digue Est

- Le long de la digue Est, rallonger le terre-plein du CNP pour accueillir plus de bateaux (par ex. activité aviron) et de matériels de l'école de voile, et bénéficier d'une plus large amplitude d'accès / marée ;
- Mettre le long de ce terre-plein et de la cale un ponton flottant avec une passerelle d'accès pour faciliter les embarquements, et simplifier la manipulation des bateaux lors des relèves d'équipages ;

Réaménagement des voies d'accès

- Dans la perspective de bâtiments adossés à la corniche, l'espace public pourrait s'organiser comme suit :
 - o Large trottoir à usage de terrasse pour les bars-restaurants ou d'espace d'exposition pour les commerces ;
 - o Voie réservée aux circulations douces, tampon entre les terrasses et la voie de circulation des véhicules motorisés ;
 - o Voie de circulation des véhicules motorisés avec stationnement-minute au droit des accès aux pontons ;
 - o Promenade piétonnière sur pilotis ;

Réaménagement des parkings

- Une forte majorité d'usagers demande l'augmentation des capacités de stationnement, et un accès limité pour les non-usagers du port (en particulier les usagers de la plage) et modulé en fonction des saisons ; par exemple :
 - o Encourager les mobilités douces (deux-roues) ;
 - o Encourager l'usage du stationnement avenue du maréchal Juin et sur son parking (à 10 minutes à pied du port...)
- Augmenter la capacité de stationnement des deux-roues, motorisés ou pas, avec abris protégés et sécurisés pour ceux des usagers du port en croisière, en particulier au droit des accès aux pontons ;
- Prévoir un service de location de vélos standards et électriques de type Vélib ;
- Prévoir des places de stationnement-minute pour les voitures au droit des passerelles d'accès aux pontons ;
- Prévoir des bornes de recharge pour les véhicules électriques (voitures et deux-roues) ;
- Végétalisation du parkings sans altérer sa capacité de stationnement ;

Réagencement des cellules commerciales

- Eviter la construction de bâtiments sur pilotis à l'aplomb de la zone d'estran qui masqueraient la vue depuis la corniche ;
- En revanche, adosser les cellules commerciales sur 2 niveaux à la corniche, en ménageant de larges escaliers « doux » avec un palier au regard des cellules du niveau haut. A l'instar du nouveau « Passage du Rocher » qui relie aujourd'hui la ville haute et la ville basse de Pornic, la toiture-terrasse végétalisée serait de plain-pied avec la corniche. Le niveau du R de C pourrait être plus profond que celui du 2ème niveau, autorisant une terrasse au 2ème niveau ;
- Le toit-terrasses pourrait également accueillir les événements provisoires du port sans perturber la vie du port par une mobilisation des espaces du port : tentes et barnums / compétitions nautiques, salon nautique, évènements, etc. ;
- La corniche et les terrasses au regard du port de la Noëveillard seraient agencées pour permettre le passage exclusif et occasionnel à partir de la voie d'accès au port, de véhicules de manutention des matériels nécessaires aux évènements ;
- De nombreux usagers souhaitent des commerces orientés sur les activités nautiques (shipchandler, locations de bateaux, de planches, de matériels de loisirs nautiques, etc.) ainsi qu'une boutique d'alimentation (type boutiques de stations-service) avec ou sans présence humaine (distributeurs automatiques) ;

Repositionnement de la capitainerie

- La capitainerie doit rester proche de l'aire de manutention et des pontons d'accueil des bateaux visiteurs ;
- S'il est décidé de la déplacer, la nouvelle capitainerie sera positionnée à proximité de la zone commerciale, et construite, elle aussi, sur deux niveaux ;
- En dehors des équipements et locaux nécessaires au gestionnaire des ports de Pornic, soigner l'espace d'accueil des usagers du port, et prévoir une salle de réunion modulable pour réunions de travail, conférences et visioconférences, et convivialité, et équipée (télévision, rétroprojecteur, caméra + micros / visioconférences, écran, sono) ;
- Des sanitaires de bonne qualité et d'entretien facile, seront positionnés en rapport avec les nouveaux bâtiments mais pas nécessairement incorporés à la capitainerie ;
- Les bâtiments du CNP pourront être conservés et, au besoin, complétés par un nouveau bâtiment respectant la charte architecturale qui présidera à l'édification des cellules commerciales et de la nouvelle capitainerie ;
- Prévoir des cellules pour le stockage des matériels des professionnels de la plaisance en prolongement de l'espace d'entreposage des matériels de l'exploitant du port ; l'ensemble de cet espace sera fermé par un grillage et son accès sera strictement réservé aux équipes du gestionnaire et aux professionnels habilités à disposer d'une cellule.